



LES AIDES POUR LES ALTERNANT·ES



AIDES AUX TRANSPORTS

LE PASS ZOU! Études (Transport)

Le Pass ZOU! Études permet aux étudiants de circuler gratuitement entre leur domicile et leur lieu d'études avec les bus (LER), les trains (TER et chemins de fer de Provence). Le prix de ce Pass annuel est de 110 € (payables en dix mensualités de 11 €). Les familles aux revenus modestes pourront elles bénéficier d'une réduction.

LA CARTE JEUNE DE LA RTM

Également Étudiants en alternance, vous bénéficiez d'une carte jeune (moins de 26 ans et/ou étudiant) au tarif de 220€/an.

PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR AUX FRAIS DE TRANSPORT

La moitié de votre abonnement est remboursée par votre entreprise car "tous les employeurs, quelle que soit la localisation de l'entreprise, doivent désormais obligatoirement prendre en charge une partie du prix des titres d'abonnements souscrits par les salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services de location de vélos" (Décret n° 2008-1501).



AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE (UNIQUEMENT POUR LES APPRENTI·ES)

D'un montant de 500€, cette aide vous permettra de financer une partie de votre permis de conduire.

Pour être éligible à l'aide du permis de conduire, il faut :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Être engagé dans la préparation des épreuves du permis B

Modalités d'attribution, vous devez transmettre au CFA :

- 1 - L'original du formulaire de demande d'aide complété et signé par l'apprenti·e
 - 2 - La copie d'une pièce d'identité valide recto-verso (Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)
 - 3 - La copie d'un justificatif de l'auto-école :
 - * Le contrat de formation datant de moins de 12 mois (Avant la date de demande = Date du formulaire)
 - * Ou une facture datant de moins de 12 mois (Avant la date de demande)
 - * Ou un devis signé datant de moins de 3 mois (Avant la date de demande)
 - 4 - Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Ensuite, le CFA vérifie le respect des conditions d'attribution de l'aide.

Enfin le CFA verse le montant de l'aide à l'apprenti·e ou à l'auto-école.

Cette aide est incessible et insaisissable, attribuée une seule fois pour un même apprenti·e et cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti·e, y compris les prestations sociales.

Téléchargez le formulaire de demande
d'aide grâce à ce QR code.
Cette procédure est dématérialisée
sur votre espace Cactus.





LES AIDES POUR LES ALTERNANT·ES



AIDES AUX TRANSPORTS

LE PASS ZOU! Études (Transport)

Le Pass ZOU! Études permet aux étudiants de circuler gratuitement entre leur domicile et leur lieu d'études avec les bus (LER), les trains (TER et chemins de fer de Provence). Le prix de ce Pass annuel est de 110 € (payables en dix mensualités de 11 €). Les familles aux revenus modestes pourront elles bénéficier d'une réduction.

LA CARTE JEUNE DE LA RTM

Également Étudiants en alternance, vous bénéficiez d'une carte jeune (moins de 26 ans et/ou étudiant) au tarif de 220€/an.

PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR AUX FRAIS DE TRANSPORT

La moitié de votre abonnement est remboursée par votre entreprise car "tous les employeurs, quelle que soit la localisation de l'entreprise, doivent désormais obligatoirement prendre en charge une partie du prix des titres d'abonnements souscrits par les salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services de location de vélos" (Décret n° 2008-1501).



AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE (UNIQUEMENT POUR LES APPRENTI·ES)

D'un montant de 500€, cette aide vous permettra de financer une partie de votre permis de conduire.

Pour être éligible à l'aide du permis de conduire, il faut :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Être engagé dans la préparation des épreuves du permis B

Modalités d'attribution, vous devez transmettre au CFA :

- 1 - L'original du formulaire de demande d'aide complété et signé par l'apprenti·e
- 2 - La copie d'une pièce d'identité valide recto-verso (Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)
- 3 - La copie d'un justificatif de l'auto-école :
 - * Le contrat de formation datant de moins de 12 mois (Avant la date de demande = Date du formulaire)
 - * Ou une facture datant de moins de 12 mois (Avant la date de demande)
 - * Ou un devis signé datant de moins de 3 mois (Avant la date de demande)
- 4 - Un relevé d'identité bancaire (RIB)

Ensuite, le CFA vérifie le respect des conditions d'attribution de l'aide.

Enfin le CFA verse le montant de l'aide à l'apprenti·e ou à l'auto-école.

Cette aide est inaccessibile et insaisissable, attribuée une seule fois pour un même apprenti·e et cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti·e, y compris les prestations sociales.

Téléchargez le formulaire de demande d'aide grâce à ce QR code. Cette procédure est dématérialisée sur votre espace Cactus.



AIDES AU LOGEMENT

L'AIDE MOBILI-JEUNE®

Cette aide, indépendante de l'APL facilite l'accès à un logement du secteur privé pour les étudiants en alternance.

Il faut être apprenti·e ou âgé de moins de 30 ans sous contrat de professionnalisation au sein d'une entreprise privée et la date de signature de votre bail doit concorder avec votre période de formation.

Le montant sera défini en fonction de votre salaire.

Pour avoir plus d'informations et faire une demande, consultez ce lien : www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune

L'AVANCE LOCAPASS

(LOGEMENT - SECTEUR PRIVÉ HORS AGRICOLE)

C'est une avance gratuite de votre caution. Ce prêt est à taux nul et remboursable 3 mois après l'emménagement. Ce remboursement s'effectue mensuellement sur une durée maximale de 25 mois. Cependant le dépôt de garantie est plafonné à 1 200 euros.

Pour en bénéficier, il faut avoir moins de 30 ans et être en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Plus d'infos en scannant ce QR code.



LES AIDES DE LA CAF

Les alternant·es bénéficient de certaines prestations familiales telles que l'Aide Personnalisée au Logement (APL) versée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Plus d'infos en scannant ce QR code ou sur le site www.caf.fr



LES LOGEMENTS DU CROUS

Les CROUS proposent des logements dans les cités universitaires ou aux abords. Pour faire une demande, il faut s'inscrire avant le 31 mai.

Pour plus d'informations, consultez le lien gouvernemental : www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/

Pour accéder aux CROUS consultez les liens suivants :

CROUS D'AIX-MARSEILLE AVIGNON
www.crous-aix-marseille.fr

CROUS DE NICE TOULON
www.crous-nice.fr

LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

Destinés aux jeunes indépendants de leurs parents, les foyers de jeunes travailleurs proposent des appartements aux loyers défiant toute concurrence, sur le principe d'une résidence étudiante : une chambre privative et des espaces communs à tous les résidents. Pour en savoir plus :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2018



AIDE A LA RECHERCHE DE LOGEMENT

Pour être accompagné dans votre recherche de logement, vous pouvez vous rapprocher du Service Interdépartemental pour la Réussite des Alternants, le SIRA.

Contact : contact@le-sira.eu et 04 15 32 87 05
www.le-sira.eu

AUTRES TYPES D'AIDES

LA PRIME D'ACTIVITE

La prime d'activité est une prestation qui complète les revenus d'activité professionnelle. Pour savoir si vous y êtes éligible en fonction de vos revenus, rendez-vous sur le site de la caf : www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-professionnelle/la-prime-d-activite

LES AIDES À LA RESTAURATION

Les alternant·es peuvent avoir accès à la liste des épiceries solidaires. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site de l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires : [ANDES andes-france.com](http://ANDES.andes-france.com).



Bon à savoir : Les mutuelles d'entreprises comportent généralement un volet social. Pensez à consulter la documentation mise à votre disposition par votre employeur.

POUR LES APPRENTI·ES EN GRANDE DIFFICULTÉ :

Il existe des aides spécifiques qu'ils peuvent trouver :

- au sein de la maison de la solidarité des Conseils départementaux (en charge de l'action sociale) : aide d'urgence, FSL, FSE, dossier de surendettement,
- dans les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

Pour connaître d'autres aides, rendez-vous sur : www.etudiant.gouv.fr/vos-aides-financieres-1896



Vous pouvez aussi contacter Kassim Ibrahim, votre interlocuteur au CFA :
06 89 98 16 14 - kassim.ibrahim@formasup-med.com

TOUT SAVOIR SUR LES AIDES DISPONIBLES POUR LES ALTERNANT-ES

LES FICHES
PRATIQUES
FORMASUP
MÉDITERRANÉE



Vous êtes **alternant-e** ou prévoyez de poursuivre vos **études en alternance** ? Formasup Méditerranée vous simplifie l'**accès aux aides** auxquelles vous pouvez prétendre.



COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION

La **prime d'activité** est attribuée sous conditions par la Caisse d'Allocations Familiales pour soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs de plus de 18 ans, dont les alternant-es.

Pour faire une simulation, scannez le QR Code ou rendez-vous sur www.caf.fr



LOGEMENT



Recherche

Partout en France Métropolitaine, le **SIRA** (Service Interdépartemental pour la Réussite des Alternants) vous conseille et vous oriente vers des solutions logement adaptées à vos ressources et à votre situation. www.le-sira.eu

Installation

L'AVANCE LOCA-PASS[®] d'Action Logement : cette avance gratuite vous permet de financer votre dépôt de garantie (ou caution) avec un prêt à 0% remboursable en 25 mois.

La garantie VISALE d'Action Logement : si vous avez moins de 30 ans, cette aide vous permet de bénéficier d'un garant (ou caution locative) gratuitement pendant toute la durée du bail.

Paiement du loyer

L'Aide Personnalisée au Logement (APL) est attribuée sous conditions par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Elle est directement versée au propriétaire qui la déduit du montant de votre loyer.

L'aide MOBILI-JEUNE[®] d'Action Logement prend en charge une partie du loyer des jeunes de moins de 30 ans, alternant-es d'une entreprise du secteur privé non agricole. Jusqu'à 100€ par mois sur 11 mois, sous conditions.

L'aide AGRI-MOBILI-JEUNE d'Action Logement prend en charge une partie du loyer des alternant-es du secteur agricole. Jusqu'à 300€ par mois pendant 12 mois, sous conditions.

Pour vérifier en ligne votre éligibilité aux aides logement

Faire
une simulation sur
caf.fr



Faire
une simulation sur
actionlogement.fr



TRANSPORT/MOBILITÉ

Transports en commun

Déplacement domicile – lieu de travail :

Le code du travail prévoit la **prise en charge par l'employeur de 50% de l'abonnement** mensuel ou annuel souscrit pour ces déplacements. Rapprochez-vous de votre employeur pour connaître la marche à suivre.

* **Bon à savoir** * Le **PASS ZOU ! Etudes** permet au moins de 25 ans une **circulation illimitée** sur les lignes de transports régionales (bus et trains) et sur la ligne des Chemins de Fer de Provence. Du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, y compris pour les trajets de loisirs, pour **90€ par an**. Plus d'info sur zou.maregionsud.fr

Mobilité douce



Bonus vélo : vous pouvez bénéficier d'une aide de l'État pour l'achat d'un vélo classique ou électrique, neuf ou d'occasion vendu par un professionnel. Aide attribuée sous conditions. Sans condition de ressources pour les personnes en situation de handicap. Pour plus de précisions : www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique#



Covoiturage : si vous souhaitez covoiturer de manière régulière, vous avez peut-être droit à une prime de 100€. Renseignez-vous auprès des plateformes de covoiturage.

* **Bon à savoir** * Certains employeurs mettent en place des dispositifs avantageux permettant d'aller travailler en vélo ou un forfait mobilité durable. Renseignez-vous auprès de votre entreprise.

Permis de conduire



Aide au permis de conduire : réservée aux apprenti-es, cette aide d'un montant de 500€ vous permet de financer une partie de votre permis de conduire. Pour aller plus loin, complétez le formulaire accessible en scannant le QR code et rapprochez-vous du CFA.



Avantage Formasup Méditerranée : Formasup Méditerranée a signé un partenariat avec l'auto-école en ligne **En voiture Simone** permettant à ses alternant-es de passer leur permis B complet (boîte manuelle) dès 139 € (grâce à une réduction de 110€ qui s'ajoute aux 500€ d'aide au permis pour les apprenti-es). Pour en savoir plus, contactez Kassim Ibrahim (coordonnées complètes au verso).



Pass Santé Jeunes :

Avec ce pass, la Région Sud vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux. Réservé aux moins de 26 ans.

Plus d'informations sur www.maregionsud.fr



AUTRES



Pays'Apprentis :

Une aide à la mobilité des apprenti-es du paysage pour financer une partie du coût des déplacements, frais d'hébergement ou frais d'équipement en matériel informatique. Entre 200 et 600€. **Plus d'informations sur :** www.lesentreprisesdupaysage.fr/paysapprentis



* **Bon à savoir** * Les mutuelles d'entreprise comportent généralement un volet social. Pensez à consulter la documentation mise à votre disposition par votre employeur.

ÉQUIPEMENT



Premier Équipement de l'Apprenti-e (PEA) :

Le CFA peut financer un premier équipement (équipement spécifique individuel, personnel et indispensable à la formation ou matériel informatique dans le cadre de la formation à distance.) 500€ TTC maximum par apprenti-e et par contrat. La demande doit être adressée par l'apprenti-e au responsable de la formation.

* **Bon à savoir** * Avec **Emmaus Connect**, vous pouvez acheter un ordinateur portable reconditionné à prix avantageux. Pour en savoir plus, contactez Kassim Ibrahim (coordonnées complètes en pied de page).



Formasup Méditerranée offre un compte KLARO à ses alternant-es

Parce qu'il existe une multitude d'aides qui varient selon les situations personnelles et géographiques, Formasup Méditerranée offre à ses alternant-es un accès à la plateforme Klaro. Pour découvrir ses droits parmi plus de 1500 aides locales et nationales et accéder plus facilement aux démarches associées depuis un seul et même espace. Pensez à vous y connecter depuis votre espace Cactus.



E-Pass Jeunes :

La Région Sud offre aux 15-25 ans 80€ de bons d'achat et des bons plans pour faciliter l'accès à la culture et au sport. Effectuez votre demande en ligne, en sélectionnant « Formasup Méditerranée » et en déposant votre contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Plus d'informations sur www.maregionsud.fr



Départ 18-25 :

Une aide financière allant jusqu'à 250€ pour partir en vacances.

Plus d'informations sur www.depart1825.com



* **Bon à savoir** * Pour 10€, la **Carte Jeune Européenne** vous permet de profiter de bons plans dans 37 pays européens (voyages, sorties culturelles, activités sportives...).

Plus d'informations sur www.etudiant.gouv.fr



EN CAS DE DIFFICULTÉ OU POUR UNE DEMANDE D'AIDE URGENTE

Urgence sociale :

Pour les étudiant-es en situation d'urgence sociale : 0 806 000 278 (coût d'un appel local). Informations sur les aides et les démarches à effectuer pour obtenir un soutien financier du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Assistance sociale :

Pour prendre un rendez-vous avec l'assistance sociale du CROUS : <https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr>

Épicerie solidaire :

Pour accéder à la carte des épiceries solidaires : Andes France <https://andes-france.com/carte/>



POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ-E PAR FORMASUP MÉDITERRANÉE

• Orientation vers les aides et mise en relation avec les structures sociales : Kassim Ibrahim 06 89 98 16 14 - kassim.ibrahim@formasup-med.com

• Discrimination / harcèlement : Romane Berthélemy 07 87 73 17 15 - discriminations@formasup-med.com

• Alternant-e en situation de handicap : Romane Berthélemy 07 87 73 17 15 - handicap@formasup-med.com

www.formasup-med.com